

**Arrêté du 15 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 30 avril 2010 portant nomination
au conseil d'administration du centre national de l'enseignement professionnel notarial
NOR : JUSC1239144A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment ses articles 96 et suivants ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2010 portant nomination au conseil d'administration du centre national de l'enseignement professionnel notarial ;

Vu les avis du conseil supérieur du notariat en date du 6 novembre 2012.

ARRÊTE

Article 1

Maître Damien DELEGRANGE, notaire à Attigny et Maître Jean-Philippe FRUCHON, notaire à Châteauroux, sont nommés en qualité de membres titulaires au conseil d'administration du centre national de l'enseignement professionnel notarial en remplacement respectivement de Maître Patrick CHEVALLIER, notaire à Tours et de Maître Robert PROVENT, notaire à Corte, tous deux démissionnaires.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 15 novembre 2012.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
Le directeur des affaires civiles et du sceau,

Laurent VALLÉE